

# Les bas-côtés et talus de routes : l'AGPN demande des observations concernant son action 1990

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin romand d'entomologie**

Band (Jahr): **8 (1990)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Les bas-côtés et talus de routes: l'AGPN demande des observations concernant son action 1990.**

L'Association genevoise pour la Protection de la Nature a obtenu des Autorités compétentes de ne pas faucher certains talus et bas-côtés de routes du Canton de Genève, afin de contrôler les effets de cette protection sur la diversité de la flore et de la faune.

Cette action est menée cette année par l'AGPN en préambule d'une action plus vaste qui consisterait à protéger et en particulier à ne pas faucher l'importante surface naturelle que représentent les talus et bas-côtés des routes du canton. Neuf emplacements ont été choisis dans cette action-test. Ils se trouvent:

1.- sur la route communale joignant Passeiry à la route de Chancy, des 2 côtés de la route;

2.- sur la route menant à la douane de Chancy II, côté ouest, à la sortie du bois bordant la Laire (Montagny);

3.- à la fin de la montée de la route cantonale 81, entre la barrage de Verbois et la route cantonale Satigny - Russin, de part et d'autre du dernier virage;

4.- sur la route cantonale Satigny - Russin, au début du plateau de Russin (sur environ 200m., des 2 côtés de la route), au sud de la route de la Chaumaz;

5.- dans la descente de la route Bernex - Aire-La-Ville, juste avant l'évitement d'Aire-La-Ville, des 2 côtés de la route;

6.- sur la route cantonale Avully - La Plaine, dans la dernière boucle avant le pont (Moulin Vuarin), côté nord de la route;

7.- au début de la descente de la route cantonale Dardagny - Russin, des 2 côtés;

8.- le long du chemin du Biolay qui joint la route de l'Etra et le Biolay (commune de Versoix) en passant sous l'autoroute: entre l'autoroute et le chemin de la Gueule;

9.- sur la route cantonale Lully - Soral, à l'endroit où elle longe la frontière française, à la hauteur des vignes de Laconnex, côté ouest de la route.

Pour que l'AGPN puisse tirer des conclusions de cette action, elle souhaiterait disposer du plus grand nombre d'observations sur la flore et la faune de ces talus et bas-côtés non-fauchés, comparé à des biotopes semblables fauchés. L'AGPN nous a donc demandé de lui communiquer toutes observations, remarques etc. concernant ces talus-tests. L'AGPN diffuse des fiches standard pour vos réponses.

L'AGPN a besoin de nos observations, suggestions et critiques. Si vous voulez soutenir cette action et lui permettre de passer à une protection de grande envergure de ces milieux, amassez des informations et transmettez-les à l'AGPN (confidentialité assurée en cas de nécessité). Elle vous en remercie d'avance.

Au besoin, vous pouvez contacter M. Fernand JACQUEMOUD, Conservatoire botanique, case postale, 1292 Chambésy (Tél: 732.69.69).